

Développement rural et économique : sylviculture

CHÉNAIE BOULAIE SUR TOURBE © ROGER HERMAN

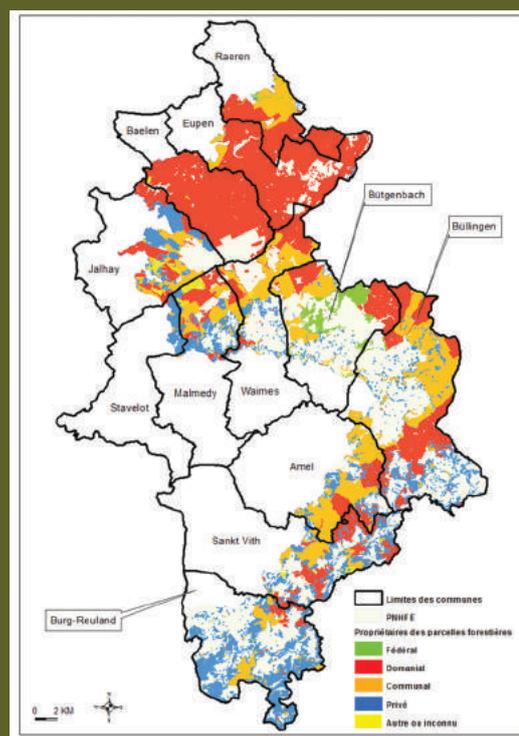
Plus de la moitié du territoire du Parc naturel (57%) est boisé, ce qui révèle l'importance de la forêt sur ce territoire.

- Au nord et au centre du Parc, la plupart des forêts sont domaniales ou communales.

Ces forêts publiques (80 % des forêts du Parc naturel) sont soumises au régime forestier et sont gérées par le Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne (DNF), selon un plan d'aménagement qui définit et assure leur entretien.

- Au sud du Parc, un certain nombre de parcelles forestières appartiennent à des propriétaires privés, non soumises au régime forestier de la Région Wallonne.

Le Code forestier wallon (1854) a été entièrement revu et adopté le 15 juillet 2008. Avec ces nouveaux amendements, la Région Wallonne s'est doté d'un outil de gestion durable, adapté au rôle multifonctionnel de notre patrimoine forestier. Cet instrument favorisera, à long terme, la biodiversité dans nos forêts et permettra d'en suivre le développement, tout en conciliant les fonctions économique et sociale que remplissent les forêts.





La majorité des forêts du Parc naturel étant soumises au régime forestier et gérées par le DNF, le Parc naturel n'a pas d'implication en termes de gestion des fonctions environnementales et économiques de la forêt.

Néanmoins, le Parc naturel pourra contribuer à optimiser la dimension sociale et touristique des forêts avec les acteurs de terrain, au vu du potentiel fédérateur et des missions touristiques et de sensibilisation que remplit le Parc.

En forêts privées, le Parc naturel s'impliquera, en collaboration avec les acteurs de terrain déjà en place, dans un rôle de sensibilisation des propriétaires privés à une gestion durable de leurs biens fonciers.

Pour ce faire, un objectif stratégique a été défini :

- **Optimiser le rôle multifonctionnel de la forêt en collaboration avec les acteurs forestiers.**

1. Objectif stratégique : optimiser le rôle multifonctionnel de la forêt en collaboration avec les acteurs forestiers

Au terme du processus de réflexion entamé avec les acteurs de terrain, les deux objectifs opérationnels suivants ont été définis :

- **Optimiser l'information concernant les territoires et jours d'ouverture de la chasse**
- **Jouer le rôle de relais entre les propriétaires privés et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée**



1.1. OPTIMISER L'INFORMATION CONCERNANT LES TERRITOIRES ET JOURS D'OUVERTURE DE LA CHASSE

Dans le Parc naturel, habitants et touristes en quête de quiétude et de balades sont nombreux. En période de chasse, la sécurité des promeneurs peut se voir menacée si ces derniers ne respectent pas l'interdiction d'accès à certains chemins faisant momentanément l'objet d'une battue. De plus, il arrive régulièrement que certaines personnes retirent les panneaux d'informations relatifs à la chasse, placés à l'entrée des chemins.

Vu ses missions en matière de tourisme et de sensibilisation et afin d'assurer la sécurité des nombreux visiteurs dans les massifs forestiers, le Parc naturel élaborera, en collaboration avec le gestionnaire, un système d'information relatif aux jours et lieux de chasse pour l'entièreté de son territoire.

Ces informations seront accessibles :

- sur le portail cartographique;
- sur le site web et les réseaux sociaux;
- à la Maison du Parc (de manière simple et compréhensible).

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

👉 réalisation d'un système d'information relatif à la chasse

👉 réalisation d'un code du promeneur



Le Parc naturel sensibilisera également les touristes à l'importance de respecter les interdictions d'accès à certains chemins, grâce à l'élaboration d'un code de bonne conduite du promeneur du Parc naturel (voir partie tourisme).

1.2. JOUER LE RÔLE DE RELAIS ENTRE LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET LA CELLULE D'APPUI À LA PETITE FORÊT PRIVÉE

Un certain nombre de parcelles forestières sur le territoire du Parc naturel appartiennent à des propriétaires privés. Gérées correctement et durablement, ces forêts peuvent, tout en gardant leur intérêt économique, contribuer au maintien voire au redéploiement de la biodiversité et jouer un rôle important dans le renforcement du réseau écologique (voir partie nature).

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les propriétaires privés soient informés et conseillés sur les modes de gestion à adopter.

Le Parc naturel fera la promotion des acteurs en place, notamment la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et pourra, en cas de besoin, jouer un rôle de relais vers les propriétaires germanophones afin de pallier aux difficultés linguistiques.



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de propriétaires soutenus
- 👉 Nombre d'actions de promotion réalisées